Syndicat cftc
www.cftcoptique.fr

Tract n° 248

12 avril 2024

RÉFÉRENTS

Laurent (GO)
06 60 06 58 19

Nora (GdO)
06 12 79 04 87

Yannick (Nouan)
06 81 66 20 04

Agata (Siège)
06 18 58 93 77

Médecin traitant

Pour rappel, il est nécessaire de déclarer un médecin traitant, et de passer par lui avant d'aller chez un spécialiste, pour être pleinement remboursé.

Sinon, la sécu remboursera 40 % de moins sur vos consultations, qui ne seront pas pris en charge par votre mutuelle.

⚠ La franchise médicale a doublé au 1er avril.

Site cftcoptique.fr

Page Facebook

Chaine YouTube

Groupe WhatsApp